

## ACTUALITÉS DROIT DES AFFAIRES FÉVRIER 2023

### Publicité du gage portant sur un véhicule

Un décret du 14 février 2023 précise les modalités d'inscriptions initiales, modificatives et de radiation des informations relatives au gage portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque, inscrits au système d'immatriculation des véhicules (SIV).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047140961>

### Lanceurs d'alerte

Un salarié ne peut faire l'objet de condamnations pénales lorsqu'il divulgue publiquement des informations relatives aux pratiques fiscales de son entreprise, permettant de nourrir le débat en cours sur l'évasion, la transparence, l'équité et la justice fiscale.

[CEDH, gde ch., 14 févr. 2023, n° 21884/18, Halet c/ Luxembourg](#)

### Égalité professionnelle femmes-hommes

Depuis le 1er mars 2023:

- Les entreprises de plus de 50 salariés doivent avoir calculé et publié leur Index de l'égalité professionnelle sur leur site Internet.
- Les entreprises de plus de 1 000 salariés doivent également avoir calculé et publié leurs écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi leurs cadres dirigeants et les membres de leurs instances dirigeantes.

Ces résultats doivent être transmis à leur CSE ainsi qu'aux services de l'inspection du travail (Dreets) via le site [egapro.travail.gouv.fr](https://egapro.travail.gouv.fr).

<https://egapro.travail.gouv.fr/>

### Propos visant un groupe protégé

Les délits de provocation à la haine ou à la violence et d'injure, réprimés aux articles 24, alinéa 7 et 33 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, sont caractérisés dès lors que les propos incriminés sont tenus à l'égard d'une personne, ou d'un groupe de personnes, en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

<https://www.courdecassation.fr/en/decision/63f46f5815a16c05de1db4e4>

### Secret des affaires et mesures d'instruction in futurum

Sont protégées par le secret des affaires, les informations qui ont une valeur commerciale effective ou potentielle, ne sont pas connues des tiers ou aisément accessibles par ces derniers et qui font l'objet de mesure de protection raisonnable s'agissant de documents internes à une société.

[CA Paris, 1-8, 13 janvier 2023, n° 22/01702](#)

### Cession de parts

Lorsqu'elle cède les parts qu'elle détient dans le capital social d'une filiale en état de cessation des paiements, une société mère n'a pas l'obligation de s'assurer, avant la cession, que le cessionnaire dispose d'un projet de reprise garantissant la viabilité économique et financière de cette filiale.

[Cass. com., 1er mars 2023, n° 21-14.787](#)

### Obligation de sécurité de résultat pour les exploitants de parcs aquatiques

L'exploitant d'un parc aquatique et son assureur sont susceptibles d'engager leur responsabilité contractuelle, faute de démontrer que la victime a délibérément enfreint des consignes de sécurité dans l'utilisation d'un toboggan.

[CA, Montpellier, 17 Janvier 2023, n° 20/02343](#)

### Obligation de sécurité de moyen pour les association organisant des activités de cirque

Une association organisant des ateliers de cirque est astreinte à la prudence et la diligence envers les participants. Elle doit ainsi mettre en œuvre toutes les mesures appropriées pour prévenir les accidents et en limiter les effets. L'étendue de cette obligation contractuelle s'apprécie en regard de l'âge, de l'expérience et du degré d'autonomie de l'adhérent.

[CA Aix-en-Provence, 1re et 6e ch. réunies, 19 janv. 2023, n° 22/03637](#)